

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2016

Le mercredi jeudi 14 avril 2016 convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le jeudi 6 avril 2016 et dont l'ordre du jour portait sur

- Approbation du Compte de gestion 2015
- Vote du compte administratif 2015
- Affectation du résultat de 2014 sur le Budget Primitif 2016
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget Primitif 2016
- Reconduction et fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement juillet 2016
- Rémunération du personnel ALSH juillet 2016
- Participation des familles
- Participation Accueil de Loisirs – Camping
- Adoption du schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres
- Modalités de fixation automatique des indemnités de fonction des Maires applicables depuis le 1^{er} janvier 2016
- Subvention de l'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Ligny
- Questions diverses

Membres présents : Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Pascal FOULON, Mr Bernard RONNEL, Mr Julien LEONARD, Mr José CARVALHO, Mme Violetta LOCOSSE DE LUCA, Mme Valérie COULON DEUDON, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Stéphanie DESBONNET BUIRON, Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques LERICHE

Membres représentés : Mme Virginie BOUDAILLER MARLIER qui a donné procuration à Mr Bernard RONNEL, Mme Anabela DOMINGUES BEZELGA qui a donné procuration à Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Frédéric BRICOUT qui a donné procuration à Mr Julien LEONARD, Mr Grégory HERBIN qui a donné procuration à Mr José CARVALHO, Mr Éric HAVARD qui a donné procuration à Mr Pascal FOULON, Mme Michèle BRULANT BANSE qui a donné procuration à Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques RENARD qui a donné procuration à Mr Jacques LERICHE.

Membres absents : Mme Janine TOURAINNE LEMAIRE

Monsieur Julien LEONARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

1^{ère} QUESTION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre-Alain TAISNE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devraient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 Voix Pour et 4 Abstentions (Jacques LERICHE, Karine AFCHAIN, Michèle BRULANT qui a donné procuration à Karine AFCHAIN et Jacques RENARD qui a donné procuration à Jacques LERICHE).

2^{ème} QUESTION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives 2015 (il n'y a pas eu de budget supplémentaire).

Après avoir considéré le compte administratif 2015 dressé par Monsieur le Président dont les résultats sont résumés ci-dessous

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	1 277 783,57	279 654,88
Dépenses de l'exercice	997 033,20	311 794,78
Résultat de l'exercice 2014	280 750,37	- 32 139,90
Résultat antérieur reporté	785 055,54	- 120 319,02
Résultat de clôture 2015	1 065 805,91	- 152 458,92
Restes à réaliser (dépenses)	-	14 167,00
	1 065 805,91	- 166 625,92

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques LERICHE, doyen d'âge, reconnaît la sincérité des résultats, et vote le compte administratif 2015 du Maire à 14 Voix Pour et 4 Abstentions (Jacques LERICHE, Karine AFCHAIN, Michèle BRULANT qui a donné procuration à Karine AFCHAIN et Jacques RENARD qui a donné procuration à Jacques LERICHE)

3^{ème} QUESTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget de la commune de Ligny-en-Cambrésis, voté par délibération du 14 avril 2016,
- Considérant que l'excédent constaté à ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

➤ Excédent antérieur reporté	785 055,54
➤ Résultat propre de l'exercice	280 750,37
➤ Résultat cumulé au 31 décembre	1 065 805,91
➤ Résultat d'investissement cumulé :	
-32 139,90 + - 120 319,02 =	- 152 458,92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 Voix Pour et 4 Abstentions (Jacques LERICHE, Karine AFCHAIN, Michèle BRULANT qui a donné procuration à Karine AFCHAIN et Jacques RENARD qui a donné procuration à Jacques LERICHE)

décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2015 dans le cadre du budget 2016 ainsi qu'il suit :

Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002)	899 179,99
Report du déficit en section d'investissement (compte 001)	- 152 458,92
Réserve au compte 1068	166 625,92

4^{ème} QUESTION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition voté en 2015.

Il propose le maintien des taux appliqués en 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 14,20 %
- Taxe foncière (bâtie) : 16,78 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 54,44 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Julien LEONARD et M. Frédéric BRICOUT qui a donné procuration à M. Julien LEONARD) vote les taux ci-dessus proposés

5^{ème} QUESTION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du budget primitif 2016 pour la commune qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 521 969,50	2 148 160,99
Section d'investissement	651 435,92	651 435,92

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2016 est adopté à 14 Voix Pour et 4 Abstentions (Jacques LERICHE, Karine AFCHAIN, Michèle BRULANT qui a donné procuration à Karine AFCHAIN et Jacques RENARD qui a donné procuration à Jacques LERICHE)

6^{ème} QUESTION : RECONDUCTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ALSH JUILLET 2016

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée réunie, la reconduction du Centre de Loisirs du Jeudi 7 juillet au Vendredi 29 juillet 2016, pour les enfants de 4 à 14 ans, dans les locaux de l'Espace Polyvalent, et de l'Ecole Maternelle Place du 8 mai et ses annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La reconduction du Centre de Loisirs qui fonctionnera du Jeudi 7 juillet au Vendredi 29 juillet 2016. Le Centre sera ouvert aux enfants âgés de 4 à 14 ans dans les locaux de l'école maternelle, place du 8 mai et ses annexes. Le repas du midi et le goûter seront pris dans la cantine scolaire. Une garderie sera assurée de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H15.
- Le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants et au fonctionnement du centre :
 - Directeur adjoint
 - animateurs et animatrices, et aides animateurs ou animatrices selon les besoins
 - D'organiser des activités (jeux, promenades, sorties, etc...)
 - De procéder à l'acquisition de petit matériel
 - De régler les dépenses sous forme de mandats administratifs
- De solliciter une subvention auprès :
 - Du Conseil Général du Nord pour les enfants
 - Des Caisses d'Allocations Familiales éventuellement

- S'engage à remettre en état les locaux si des dégradations étaient commises, à remplacer le matériel emprunté manquant, et éventuellement hors service, à observer les prescriptions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** accepte la reconduction et le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

7^{ème} QUESTION : REMUNERATION DU PERSONNEL ALSH JUILLET 2016

Suite à la décision de reconduction du centre de loisirs durant la période du 7 juillet au 29 juillet 2016, le Conseil Municipal décide de fixer **A L'UNANIMITE** la rémunération du personnel comme suit :

A- Directeur Adjoint : cadre B « animateur » - Echelon 6 – IB 393 – IM 358

1 657,65 x 25/30è = 1 381,38 € brut

Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 23 jours (+2 jours de préparation et rangement)

B – Animateur diplômé ou stagiaire BAFA

Cadre C « adjoint d'animation » - Echelon 1 –IB 340 – IM 321

1 486,33 x 25/30è = 1 238,61 € brut

Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 23 jours (+ 2 jours de préparation et rangement)

Les animateurs qui assureront l'encadrement lors des séjours en camping bénéficieront de 2 jours de rémunération supplémentaires

8^{ème} QUESTION : PARTICIPATION DES FAMILLES

Suite à la décision de reconduction de l'accueil de loisirs d'été du jeudi 7 juillet au vendredi 29 juillet 2016, il convient de déterminer la participation des familles ;

Avant de délibérer, Monsieur le Maire rappelle la répartition des tranches :

1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	4 ^{ème} tranche	5 ^{ème} tranche	6 ^{ème} tranche
0-369	370-499	500-700	701-1200	1200-1799	+1800

Il précise également que l'inscription peut se faire à la semaine continue ou non, à la quinzaine ou au mois. L'absence pour tout motif quel qu'il soit ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf l'absence pour maladie supérieure à 5 jours consécutifs sur production d'un certificat médical).

Les familles qui refuseront de fournir les éléments nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer d'office les prix de la 6^{ème} tranche.

Les prix des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tranches seront majorés de 50 % pour les enfants de l'extérieur sauf ceux qui fréquentent ou ont fréquenté l'école de Ligny.

9^{ème} QUESTION : PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS - CAMPING

Monsieur le Maire expose :

Chaque année, pour clôturer la fin de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, il est proposé aux enfants un voyage dans un parc d'attraction.

Monsieur le Maire propose que les enfants qui ne sont pas inscrits la dernière semaine du centre puissent participer à ce voyage moyennant une participation de 5 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil accepte :

- Que les enfants non-inscrits la dernière semaine de l'ALSH participent au voyage de fin de centre
- Qu'une participation de 5 euros soit demandée aux parents pour cette sortie

Durant l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, qui aura lieu du 7 juillet au 29 juillet 2016 inclus, il est proposé d'organiser un séjour camping qui se déroulera :

- pour les enfants de 9-14 ans du 18 au 22 juillet 2015 (5 jours)

Une participation financière des parents est demandée comme suit :

ENFANTS INSCRITS AVEC REPAS	
Participation forfaitaire	semaine de 5 jours 35,00
ENFANTS INSCRITS SANS REPAS SEMAINE DE 5 JOURS	
Participation forfaitaire	35,00
Repas (5 x 3,30)	16,50
TOTAL	51,50

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition

10^{ème} QUESTION : ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE L'INTERCOMMUNALITE ET SES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Les intercommunalités doivent adopter un schéma de mutualisation des services et doivent mener une réflexion sur l'ensemble des possibilités de mutualisation et ce pour toute la durée du mandat.

Le schéma de mutualisation est rendu obligatoire par l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités qui prévoit :

- Etablissement d'un rapport par le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunal relatif aux mutualisations des services.
- Transmission du schéma à l'ensemble des Conseils Municipaux qui ont 3 mois pour se prononcer par délibération. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

- Une approbation du schéma en Conseil communautaire
- Une mise en œuvre sur toute la durée du mandat avec une évaluation annuelle lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire donne lecture des mutualisations existantes.

Le conseil municipal est aujourd'hui sollicité pour délivrer un avis sur le schéma de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation à l'unanimité.

11^{ème} QUESTION : MODALITE DE FIXATION AUTOMATIQUE DES INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT :

- Pour le maire : 43 % de l'indice brut 1015 soit 1 634,63 par mois
- Pour les adjoints : 16,5 % soit 627,24 euros

Monsieur le Maire rappelle les taux votés par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- Pour le maire : 38,7 % soit 1 471,17 par mois
- Pour les adjoints : 14,8 % soit 562,62 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur et propose le maintien des taux votés précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
Que les indemnités seront calculées au taux suivants :

- Le maire : 38,7 % de l'indice brut 1015
- Les 5 adjoints : 14,8 % de l'indice brut 1015

12^{ème} QUESTION : SUBVENTION DE L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE LIGNY EN CAMBRESIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Ligny sollicite la commune pour le versement d'une subvention qui couvrirait une partie des frais engagés pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de **102,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres autorisés à s'exprimer :

- accepte cette proposition,
- Dit que les crédits budgétaires seront prévus au compte 6574

13^{ème} QUESTION : SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE DE LIGNY EN CAMBRESIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société de chasse de Ligny-en-Cambrésis sollicite la commune pour le versement d'une subvention qui couvrirait une partie des frais engagés pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de **250,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 Voix POUR, et 1 Voix CONTRE (Mme Violetta LOCOSSE) :

- accepte cette proposition,
- Dit que les crédits budgétaires seront prévus au compte 6574

14^{ème} QUESTION : PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN AUX ARBRES »

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 19 février 2015 et 17 mars 2016, portant sur la reprise de la propriété du Chemin dit « Chemin aux Arbres » par l'Association Foncière de Remembrement.

Suite à une récente réunion d'AFR, les membres de l'association ont émis le souhait, auprès de Monsieur le Maire, de faire mention, dans l'acte de rétrocession, qu'un droit de passage soit réservé exclusivement aux agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- qu'il soit mentionné dans l'acte de rétrocession, l'autorisation d'un droit de passage réservé exclusivement aux agents communaux.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe les membres présents que les aînés de la commune souhaitent organiser un déplacement en Belgique. Le coût du bus étant de 1000 €, Monsieur le maire interroge l'assemblée pour valider une participation financière de la commune.
POUR : 1 voix (Monsieur Jacques LERICHE)
CONTRE : 17 voix
ABSTENTION : 1 voix (Mme Karine AFCHAIN)
- 2) Monsieur le Maire sollicite les élus pour servir le repas des aînés, organisé le 24 avril prochain.
- 3) Une réflexion sur l'aménagement du verger doit être menée.
Différentes idées sont proposées : jardin ouvrier, terrain de pétanque, terrain de jeux, création d'un chemin piétonnier, aire de pique-nique
- 4) Jennifer Cook est bien la seule héritière pour le don de la montre. La date éventuelle de sa venue reste à définir, mais il semblerait que ce soit fin août. Tout reste à définir.
Le gouvernement australien donne l'autorisation de sortir la montre du territoire et de la donner à une personne morale.
La visite sera à définir une fois que la date sera réellement arrêtée.
- 5) Mme Violetta LOCOSSE DE LUCA interroge Monsieur le Maire, sur la date de départ en retraite de Monsieur Dominique MOURANT, Brigadier-Chef de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.